



# Bienvenue à L'HÔTEL DE VILLE

## Un peu d'histoire

Avant le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, les prud'hommes puis les consuls se réunissaient sous les couverts de la place de la Pile à proximité de la cathédrale ou bien dans une église, une maison, voire même dans une boutique.

Le terme de « maison commune » est mentionné pour la première fois dans les textes en 1285. Il s'agit alors d'une petite maison acquise par la ville située dans un immeuble de la rue Galinaria (rue de la volaille), actuelle rue de l'Oulmet. À partir de 1391, les consuls lui préfèrent un local plus vaste rue de la Sabataria (rue de la chaussure), au cœur d'un quartier animé et commerçant ainsi qu'en témoignent les noms occitans des rues.

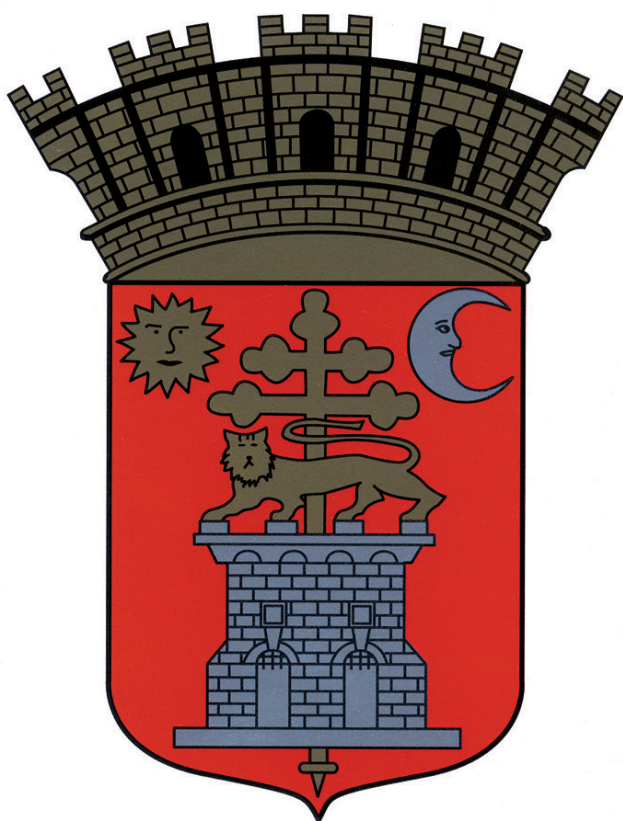
La maison commune du Moyen Âge sert de lieu de délibération. Son aménagement est relativement sommaire, le mobilier se compose d'une table, de quelques bancs, d'un coffre pour mettre les papiers et de paille répandue sur le plancher pour isoler les pieds des consuls du froid de l'hiver... Ce local sera néanmoins utilisé durant trois siècles puis, devenu trop exigu, il sera vendu par la Ville pour être démolí dans les années 1900 lors de la construction du marché couvert.

En 1728, la Ville d'Albi achète l'hôtel particulier de Saint-Hippolyte puis d'Étienne de Martin, trésorier de France, bâti au XVII<sup>e</sup> siècle. Ce bâtiment a abrité un certain temps un « dépôt de mendicité ». Il constitue aujourd'hui le siège principal de la mairie.

*Le bâtiment de l'Hôtel de Ville est un monument historique inscrit depuis le 21 juin 1971.*



## Les armoiries de la ville



## Les principaux éléments représentent :

- › une tour crénelée à deux portes, symbolisant l'enceinte de la ville fortifiée ;
- › la croix à double branche, évoquant le pouvoir épiscopal puis archiépiscopal à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ;
- › le léopard, symbole de la force, qui protège la tour ;
- › le soleil et la lune, symbolisant la protection de jour comme de nuit. Ces deux éléments étaient présents sur les armoiries des Comtes de Toulouse puis du Languedoc.

Depuis la rue de l'Hôtel de Ville, vous entrez par un beau portail Louis XIII avec ses pierres en bossage qui s'ouvre sur la cour intérieure d'où vous pouvez voir également une belle porte Renaissance au fronton curviligne surmontée des armoiries de la ville. On les retrouve sur le sol où elles sont figurées en calade.

## Les armoiries de la ville portent la devise :

« STAT BACCULUS,  
VIGILATQUE LEO,  
TURRESQUE TUETUR »

*(la croix se dresse, le lion veille  
et protège les tours)  
Cette devise date de 1764.*

## Description des armoiries

« De gueules au château crénelé de quatre pièces d'argent, maçonnée de sable ouvert de champ de deux portes coulissées d'argent, d'un léopard d'or, les pattes posées sur les quatre créneaux, le tout brochant sur une croix archiépiscopale d'or posée en pal, adextrée en chef d'un soleil du même et senestrée d'une lune en décours d'argent ».

Elles sont représentées à plusieurs reprises à l'intérieur de l'Hôtel de la ville et notamment dans la salle des États albigeois dans laquelle on les trouve à la fois peintes sur les poutres du plafond et accrochées au mur.



## Le plafond du bureau du maire

Avec un peu d'attention, on peut identifier parmi les oiseaux, la huppe, la bécasse, le faucon crécerelle, la chouette, la cigogne, le coq, la grive ; on reconnaît également un renard, un lapin, un singe et un griffon.



Le bureau du maire possède un beau plafond peint évoquant la nature. Il fut exécuté en 1685 par Jacques Roumegoux, disciple de Roland Couplet, l'auteur du plafond peint du « Salon doré » du palais de la Berbie. Lors de sa restauration en 1943, les initiales J.R. ont été découvertes par M. Petit, ainsi que la mention de la date Anno domini 1685.

Chaque partie du plafond se couvre d'un décor soigné composé d'éléments très réalistes :

- › des feuilles de lierre courent sur les solives ;
- › des fleurs, oiseaux, mammifères familiers prennent place sur les poutres. Les peintres ont pris soin d'alterner fleurs et oiseaux, mais également leur orientation vers la droite ou vers la gauche ;
- › des vases débordant de fleurs sont soutenus par des draperies sur les joues des poutres. Ils encadrent des paysages peints dans des cartouches.

# La salle des États albigeois

**PAR LA PORTE RENAISSANCE QUI SE TROUVE DANS LA COUR, ON ACCÈDE AU 1<sup>ER</sup> ÉTAGE À LA SALLE DES ÉTATS ALBIGEOIS.**



**Lorsque l'hôtel particulier du XVII<sup>e</sup> siècle fut vendu à la ville, un emprunt pour couvrir la somme de 5.500 livres demandée fut contracté par la commune auprès du baron de Villefranche. Celui-ci accepta de prêter la somme à condition que la « grande salle » puisse être utilisée alternativement par les Consuls de la ville et par les assemblées des États albigeois.**

En 1742, le peintre albigeois Prades fut chargé de la réalisation du décor reproduisant les écus des principales autorités civiles et religieuses de l'ancien comté d'Albi.

Peints sur la face verticale des poutres, on trouve les armes du royaume et de la province du Languedoc, la viguerie d'Albi, les chapitres de la cathédrale Sainte-Cécile et de la collégiale Saint-Salvi, le chapitre collégial de Gaillac, l'abbaye de Candeil, l'archevêque de la Croix de Castres et les 19 villes principales de la judicature qui étaient représentées à l'Assemblée.

Après 1874, la salle prit le nom de « salle des États albigeois » rappelant ainsi les assemblées qui s'y déroulaient.

Aujourd'hui, elle sert de cadre pour la célébration des mariages, les réunions du conseil municipal et l'accueil de personnalités.

**Le mur est de la salle est couvert d'une fresque peinte entre 1934 et 1939 par Joséphine Baudoin. Elle représente une allégorie de la vie albigeoise à travers les âges :**

- › **au centre, la cathédrale et le palais des évêques structurent la composition et surmontent les armoiries de la ville ;**
- › **à droite, sont représentées Cordes-sur-Ciel, les guerres de religion et la croisade contre les Albigeois ;**
- › **à gauche, la représentation d'une famille de mineurs est peinte au premier plan, avec le dépôt de charbon de Pélissier situé au nord d'Albi pour évoquer l'ère de l'industrialisation albigeoise ;**
- › **plus récente, la période du début des congés payés de 1936 est aussi suggérée par la présence d'un couple à bicyclette.**

*Outre la répartition et la perception des impôts royaux, provinciaux et diocésains, les États albigeois délibéraient sur toutes sortes d'affaires concernant le diocèse : dépenses particulières du diocèse, maréchaussée et sûreté publique, agriculture, industrie et commerce, canaux, chemins, etc...*

## ENSEMBLE SCULPTÉ

# Hommage à Jean Jaurès

En 1939, la ville d'Albi confie à l'architecte parisien Laborie le projet de rénovation de la salle des États de l'hôtel de ville. À cette occasion, le sénateur albigeois Laurent Camboulives intervient en haut lieu pour qu'un buste de Jean Jaurès orne la salle. C'est ainsi qu'en 1939, l'État passe une commande publique à l'artiste René Letourneur pour la réalisation d'études en plâtre du buste de Jean Jaurès et de deux bas-reliefs destinés à orner la salle des États.

René Letourneur (1898-1990) est un sculpteur français, lauréat du Grand prix de Rome en 1926 (concours et bourse d'étude de l'Académie des Beaux-arts, permettant aux jeunes artistes de se former en Italie) dont l'œuvre est marquée par le style Art déco et le rapport de la sculpture avec l'architecture.

René Letourneur achève le buste et les bas-reliefs en plâtre dès novembre 1939, avant sa mobilisation pour la seconde guerre mondiale. En octobre 1940, les bas-reliefs en plâtre sont fixés provisoirement dans la salle des États.

L'étude comporte alors trois personnages sur chacun des panneaux, mais le Ministère suggère de n'en garder que deux de part et d'autre pour la version définitive en pierre, qui ne sera réalisée qu'après la guerre en 1947. En 1948 l'ensemble sculpté sera installé dans la Salle des États.



### Interprétation des œuvres

Le buste est une représentation de la figure mythique d'orateur de Jaurès. Le directeur général des Beaux arts note en 1939 : « *l'artiste est arrivé à suggérer l'idée de puissance oratoire du grand tribun par la coupe même, ... le plan du visage et de l'encolure* ».

Pour les panneaux latéraux, l'architecte Laborie avait demandé à l'artiste d'étudier un bas-relief inspiré de la devise « liberté-égalité-fraternité ». La nudité des personnages a été choisie pour exprimer ces valeurs, en référence à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et à son premier article « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* ».

## LES ÉTATS ALBIGEOIS



# Le conseil municipal

## **POURQUOI Y A-T-IL UN CONSEIL MUNICIPAL ?**

L'État, souverain d'un territoire souvent étendu, ne peut à lui seul déterminer la mise en forme de la société. Ainsi la gouvernance des hommes s'organise autour d'un découpage territorial hiérarchisé. En France, le territoire a été découpé en subdivisions que sont les régions, les départements et les communes, chacune disposant de sa propre instance de gouvernance. Ces échelons territoriaux représentent les strates de la gouvernance publique décentralisée.

La commune, collectivité territoriale de « base » ou de proximité (car étant la forme d'organisation politique la plus petite et la plus proche des habitants), a pour instance de gouvernance le conseil municipal.

## **QUEL EST LE RÔLE DU CONSEIL MUNICIPAL ?**

Le conseil municipal règle par ses délibérations (c'est-à-dire au moyen du vote) les affaires de la commune. La commune est la seule collectivité territoriale à détenir la clause générale de compétence, qui lui réserve une grande latitude d'action sur son territoire à la différence des départements et des régions qui se cantonnent à l'exercice de compétences pour des domaines d'activité déterminés. Plus encore, le principe général de libre administration consacré par la Constitution (art. 72 al. 3), garantit

aux communes une liberté d'action et un pouvoir réglementaire sur les affaires relevant de leur territoire. C'est un principe abstrait qui a le mérite d'accorder à la commune une certaine autonomie.

Le conseil municipal a ainsi la possibilité de se prononcer sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, travailler à l'élaboration de documents d'urbanisme, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides favorisant le développement économique et culturel...

## **QUI SIÈGE AU CONSEIL MUNICIPAL ?**

Le conseil municipal se compose du maire, d'un ou plusieurs adjoints et des conseillers municipaux. Le nouveau conseil municipal de la ville d'Albi qui a été installé le 3 juillet dernier se compose de 43 Albigeois élus.

Les élections municipales permettent de désigner au suffrage universel direct, tous les 6 ans, les membres du conseil municipal qui, à leur tour, élisent le maire (et ses adjoints).

Le maire et ses adjoints constituent l'exécutif de la commune, chargé de mettre en œuvre les décisions prises par le conseil municipal.

Le maire est seul chargé de l'admini-

nistration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints. Il y a par exemple le délégué à la culture, le délégué au scolaire, ou encore au commerce, à la sécurité, etc.

Le conseil municipal actuel de la ville d'Albi, comprend un groupe majoritaire mené par le maire, qui a recueilli la majorité relative des suffrages, et deux groupes minoritaires, qui ont obtenu un nombre de places au conseil, proportionnel aux voix qui leur ont été adressées lors de l'élection municipale.

## **QUEL EST LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL ?**

Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre et l'ordre du jour, fixé par le maire, doit être communiqué avant le début de la séance. Celle-ci est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos, ou si le maire exerce son pouvoir de « police des séances », notamment en cas d'agitation, et restreint l'accès du public aux débats.

Les conseillers municipaux s'expriment sur les affaires soumises à délibération. Une mesure est adoptée lorsqu'elle recueille la majorité des votes. Chaque année, environ 400 délibérations sont votées par l'assemblée délibérante.





# Les fonctions du maire

*Le maire tient ses attributions de son élection par le conseil municipal au scrutin secret lors de sa première réunion à la suite des élections municipales. La durée de son mandat est de 6 ans et il est rééligible. Le maire est à la fois agent de l'État et agent de la commune en tant que collectivité territoriale.*

## ***En tant que représentant de l'État, il est investi de fonctions administratives :***

- › la publication des lois et règlements ;
- › l'organisation des élections ;
- › la légalisation des signatures ;
- › l'exécution des mesures de sûreté générale et des fonctions spéciales qui lui sont attribuées par les lois ;
- › en cas d'urgence et dans un but d'ordre public local, le maire peut être appelé à intervenir au titre de son pouvoir de police administrative générale, en complément des polices spéciales étatiques (par exemple la police spéciale des monuments historiques et des sites naturels) ;
- › il exerce aussi des fonctions dans le domaine judiciaire : il est officier d'état civil (il célèbre par exemple les mariages civils) et officier de police judiciaire (il peut ainsi constater des faits constitutifs d'une infraction pénale).

## ***En tant que chef de l'administration communale :***

- › le maire préside le conseil municipal, décide de l'ordre du jour et prépare ses travaux ;
- › il est le chef de l'administration communale. Il dispose d'un pouvoir d'organisation des services ;
- › il est l'ordonnateur des dépenses et des recettes de la commune ;
- › il concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique et dispose d'une large compétence en matière de police municipale ;
- › en matière d'urbanisme, il délivre les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme dans les communes dotées d'un document d'urbanisme ;
- › il publie à cet effet des arrêtés municipaux, pour, par exemple, réglementer la circulation, le stationnement, la baignade et la navigation sur sa commune, autoriser l'ouverture des établissements recevant du public (ERP), prescrire des travaux en cas de mise en danger de la population ou de l'environnement.

***Comme agent exécutif du conseil municipal, il est chargé de l'exécution de ses décisions (représenter la commune en justice, signer des contrats, gérer le patrimoine...) et il exerce des compétences déléguées par le conseil municipal. Il peut subdéléguer à un adjoint ou à un conseiller municipal les attributions qui lui ont été confiées.***

# LISTE DES MAIRES D'ALBI DEPUIS 1790

- › **MAI 1790** : *Raymond Antoine Olivier Gorsse*
- › **15 AOÛT 1790** : *Bernard Esperou*
- › **NOVEMBRE 1791** : *Landes*
- › **JUIN 1792** : *Pierre Lacombe*
- › **9 DÉCEMBRE 1792** : *Eugène-Henri Fabré*
- › **9 DÉCEMBRE 1794** : *Jean-Pierre Pezous*
- › **17 MARS 1795** : *Eugène Henri Fabré*
- › **3 AVRIL 1797** : *Gaspard-Victor Dumas*
- › **20 AVRIL 1798** : *Antoine Castagné*
- › **AVRIL 1799** : *Cambard*
- › **12 AVRIL 1800** : *Dufay*
- › **4 MAI 1808** : *Raymond Gorsse*
- › **12 NOVEMBRE 1815** : *Louis-Raymond de Rosières*
- › **5 AOÛT 1819** : *Clair Gorsse*
- › **22 JUILLET 1821** : *Marie, Emmanuel, Joseph, Gabriel de Rochegude*
- › **7 JANVIER 1823** : *Louis-Raymond de Rosières*
- › **30 AOÛT 1825** : *Jean-Antoine Papailhau*
- › **4 NOVEMBRE 1830** : *Jean-Pierre Compayré*
- › **13 JUILLET 1831** : *Antoine Esquilat*
- › **20 MARS 1833** : *Jean-Philippe Defos*
- › **1<sup>er</sup> OCTOBRE 1840** : *André Esquilat*
- › **21 SEPTEMBRE 1842** : *Prosper Gorsse*
- › **1<sup>er</sup> MARS 1848** : *Jean-Jacques Gisclard*
- › **18 MARS 1848** : *Benjamin Juéry*
- › **1<sup>er</sup> JUIN 1848** : *Edmond Canet*
- › **28 MAI 1851** : *Jean-Jacques Gisclard*
- › **20 AVRIL 1852** : *Hippolyte Crozes*
- › **13 DÉCEMBRE 1853** : *Joseph-Auguste Gorsse*



- › **4 SEPTEMBRE 1857** : *Paul Bermond*
- › **26 JUIN 1867** : *Jean Gaugiran*
- › **20 NOVEMBRE 1869** : *Germain Cassan*
- › **11 SEPTEMBRE 1870** : *Angély Cavalié*
- › **9 FÉVRIER 1874** : *Germain Cassan*
- › **JANVIER 1876** : *Joseph Maraval*
- › **25 JANVIER 1877** : *Gabriel Soulages*
- › **20 MAI 1888** : *Hippolyte Savary*
- › **16 NOVEMBRE 1890** : *Alfred Monestié*
- › **24 MAI 1892** : *Auguste de Berne-Lagarde*
- › **17 MAI 1896** : *Edmond Marty*
- › **27 SEPTEMBRE 1896** : *Justin Alibert*
- › **23 MAI 1897** : *Edouard Andrieu*
- › **12 MAI 1925** : *Louis Devoisins*
- › **16 MAI 1929** : *Laurent Camboulives*
- › **28 MAI 1941** : *Raymond Brault*
- › **19 AOÛT 1944** : *Marcel Ricard*
- › **3 JANVIER 1958** : *Louis Marty*
- › **23 MARS 1959** : *Laurent Mathieu*
- › **25 MARS 1977** : *Michel Castel*
- › **18 JUIN 1995** : *Philippe Bonnacarrère*
- › **4 AVRIL 2014** : *Stéphanie Guiraud-Chaumeil*